



Formation à L'Accueil et L'Accompagnement du Public Handicapé en Etablissement Recevant du Public

Conforme aux Recommandations de La Loi du 11 février 2005

Conforme à L'Art. L4142-3-1 du Code du Travail

LOI n°2015-988 du 5 août 2015 - art. 2

Elaboré Par :

Sauvegarde Formation SARL

Benoît ROBLET

I.P.R.P N° 2017-05 de La D.I.R.E.C.C.T.E de Normandie





Objectifs de la Formation

- Permettre au Personnel de **comprendre** la notion de Handicap pour mieux **accueillir** les Personnes
- **Gérer** les craintes liées au Handicap et **savoir répondre** à une situation délicate
- **Connaître** les typologies de Handicap et leurs manifestations
- **Savoir communiquer, accueillir et aider** une Personne Handicapée



Préambule

Le handicap reste aujourd'hui encore une notion très subjective, souvent mal utilisée et presque toujours connotée de façon négative :
Différence, danger, menace, maladie...

Dans la représentation collective, il est systématiquement associé à l'image stéréotypée de la personne en fauteuil roulant ou de la canne blanche.

Pourtant, selon une enquête de l'Insee publiée en 2002, **12 millions de Français** – soit plus d'une personne sur quatre – se déclarent victimes d'une déficience. Sur **38 millions d'actifs**, **près de 13 %** indiquent une limitation de leur capacité de travail.

Autant dire que la notion de handicap recouvre une très grande diversité de situations.

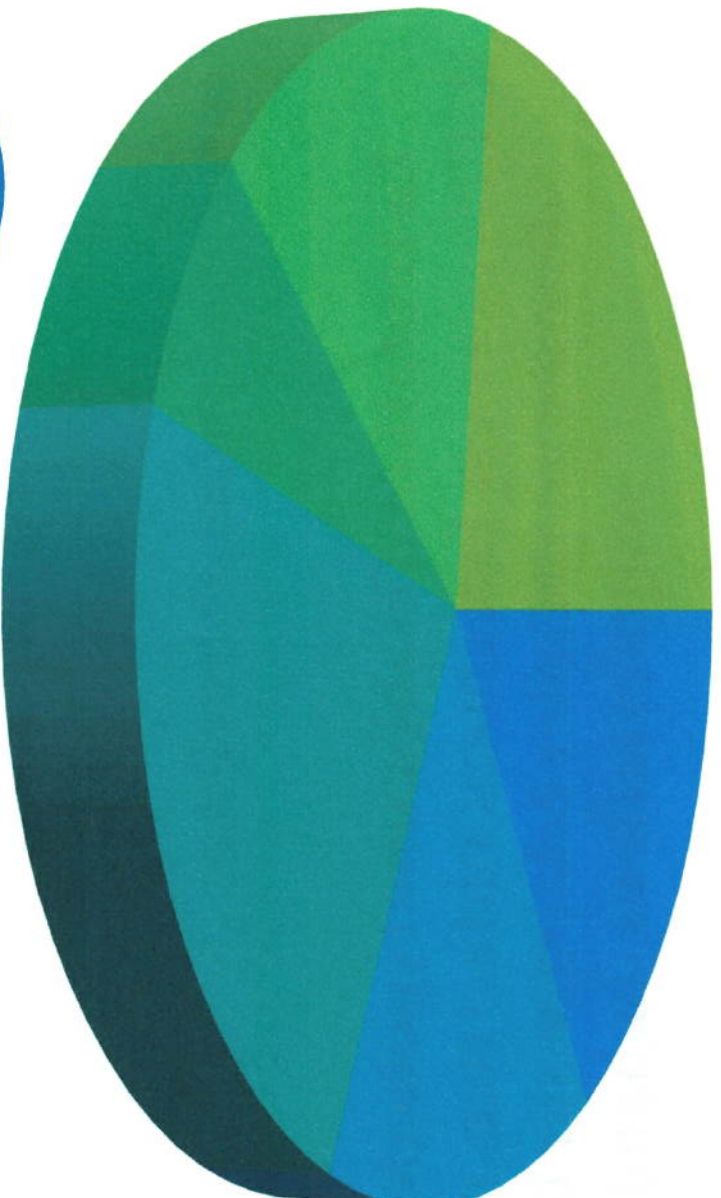


Selon La Loi

Le handicap se définit par :

« Toute limitation d’activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d’une altération substantielle, durable ou définitive d’une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d’un polyhandicap ou d’un trouble de la santé invalidant. »

L'Origine des déficiences



85% des déficiences sont acquises après 15 ans

- Accident du Travail ou maladie professionnelle: 17%
- Autre accident (y compris accident de trajet): 15%
- Autre origine (dont vieillissement): 23%
- Non précisé: 7%
- Handicap de naissance ou de l'enfance: 15%
- Maladie non professionnelle: 23%

Comprendre



Les grandes familles de handicap :

La tentation d'établir une typologie des différentes déficiences est forcément réductrice, mais elle permet de donner un premier éclairage sur la diversité des manifestations du handicap

Comprendre



Le handicap moteur :



Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes). Certaines déficiences motrices d'origine cérébrale peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

En France, plus de 8 millions de personnes sont touchées par une déficience motrice, de la plus légère (rhumatisme, arthrose) à la plus lourde (hémiparésie, parapésie, tétrapésie). Environ 600 000 personnes sont para-, tétra-, ou hémiparésiques.

Seules 370 000 personnes utilisent un fauteuil roulant

Comprendre



Le handicap visuel :



Il concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes. Dans certains métiers, une personne daltonienne peut-être reconnue comme handicapée.

En France, 1 500 000 personnes sont malvoyantes, 60 000 sont aveugles.

Comprendre



Le handicap auditif :

La perte auditive est rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser. Un certain nombre de personnes sourdes utilisent la langue des signes et d'autres la lecture sur les lèvres pour communiquer.

Sur 6 millions de personnes sourdes et malentendantes, seulement 100 000 utilisent le langage gestuel.

Comprendre



Le handicap psychique :



Aucune définition exhaustive n'est possible, d'autant que la terminologie psychiatrique (névrose, psychose...) est seulement maîtrisée par les psychiatres. Néanmoins on peut retenir que les personnes atteintes de difficultés d'ordre psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire, à certains moments, par des comportements déroutants pour les autres, car éloignés des conduites convenues et habituelles.

Comprendre



La déficience intellectuelle :

C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition. Les incapacités qui en découlent peuvent avoir des degrés différents et perturber l'acquisition de la mémorisation des connaissances, l'attention, la communication, l'autonomie sociale et professionnelle, la stabilité émotionnelle et le comportement...



Comprendre

Les maladies invalidantes :



Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses (diabète, hémophilie, sida, cancer, hyperthyroïdie...) peuvent entraîner des déficiences ou contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Près de la moitié des maladies invalidantes sont d'origine respiratoire ou cardio-vasculaire.

Vivre ensemble



Certaines personnes peuvent avoir une élocution difficile, du fait d'un handicap moteur cérébral ou de séquelles d'un traumatisme crânien.

Leur intelligence n'est pas altérée, parler leur normalement et laisser-leur le temps de vous répondre.

